

Monsieur le Président
2, boulevard de la Loire
BP 29
44 260 SAVENAY

Le 8 novembre 2019, à Nantes

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvaillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2019-11-179

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Vice-Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet de bassin versant 2020-2025 et le contrat territorial « Sillon & Marais Nord Loire » coordonnés par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, et mis en œuvre en partenariat avec les acteurs de votre territoire.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour le sous-bassin versant « Sillon & Marais Nord Loire ».

Enjeux	Objectifs	Priorité
Cohérence et organisation	Créer un EPCI, opérateur pour la gestion des cours d'eau et des marais à l'échelle du bassin versant	1
	Accompagner la modernisation des syndicats de propriétaires de gestion des marais et favoriser leur regroupement	
	Définir les modalités d'une coopération entre ces acteurs publics et privés	
	Définir un règlement d'eau	
Qualité des milieux	Définir les modalités de gestion des milieux humides combinant agriculture et biodiversité	1
	Restaurer le fonctionnement hydraulique	
	Pérenniser les activités agricoles et les accompagner par des mesures agro-environnementales	
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du BV)	1

Inondations	Définir des modalités de gestion des ruissellements (eaux pluviales, etc.) à l'échelle du bassin versant	2
--------------------	--	---

Le tableau ci-dessous liste les actions principales du projet de bassin versant « Sillon & Marais Nord Loire » et du contrat territorial, en lien avec les enjeux, les objectifs, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE Estuaire de la Loire.

Enjeux du SAGE	Actions et objectifs du projet de bassin versant et du contrat territorial
Cohérence et organisation PAGD : dispositions QM8-QM11-QM19 Règlement : article 3	Objectif du contrat : fédérer les acteurs sur la qualité et la pérennité des milieux aquatiques de bassin versant Coordination du contrat territorial par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon Objectif du contrat : améliorer et préserver les fonctionnalités des marais Mise en place d'un règlement d'eau sur un site pilote
Qualité des milieux PAGD : dispositions QM8-QM11-QM14-QM15-I6 Règlement : article 3	Objectif du contrat : restaurer et préserver le bon fonctionnement des cours d'eau Travaux en lit mineur (reméandrage, diversification des écoulements, remise à ciel ouvert...) et lit majeur (restauration des annexes hydrauliques et des zones tampons), sur les berges et la ripisylve (plantations, restauration de berges, clôtures, abreuvoirs...), interventions sur la continuité écologique (étude complémentaire, suppressions d'ouvrages...) Objectif du contrat : améliorer et préserver les fonctionnalités des marais Curage du réseau, travaux sur les berges et la ripisylve (plantations, restauration de berges, clôtures, abreuvoirs...), interventions sur la continuité écologique (règlement d'eau, remplacement d'ouvrages), et les espèces envahissantes, réalisation d'études complémentaires (étiers libres, espèces envahissantes émergentes) Objectif du contrat : améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant Etude préalable au volet pollutions diffuses pour une meilleure connaissance des milieux et des activités du bassin versant et évaluer les pressions
Qualité des eaux PAGD : dispositions QE14	Objectif du contrat : améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant Etude préalable au volet pollutions diffuses pour une meilleure connaissance des milieux et des activités du bassin versant et évaluer les pressions Objectif du contrat : fédérer les acteurs sur la qualité et la pérennité des milieux aquatiques de bassin versant Travaux sur les berges et la ripisylve, mesures de suivis...
Inondations PAGD : dispositions QM4-QM6-QM15-I6 Règlement : article 1	Objectif du contrat : restaurer et préserver le bon fonctionnement des cours d'eau Travaux en lit mineur (reméandrage, diversification des écoulements, remise à ciel ouvert...) Objectif du contrat : restaurer et préserver le bon fonctionnement des zones humides Travaux en lit majeur (restauration des annexes hydrauliques et des zones tampons)

Concernant l'enjeu *cohérence et organisation*, l'animation du projet de bassin versant « Sillon & Marais Nord Loire » et du contrat territorial permet de coordonner les actions entre les acteurs, autour des

enjeux et des objectifs du SAGE. Il réunit en effet 8 maîtres d'ouvrage, porteurs d'actions sur les cours d'eau et les zones humides, illustrant la réussite de la concertation menée en phase d'élaboration du projet de bassin versant.

Le projet de bassin versant « Sillon & Marais Nord Loire » et le contrat territorial intègrent des actions en lien avec l'enjeu *qualité des milieux*, par des interventions d'entretien, de restauration et de renaturation des cours d'eau et des zones humides. Ces actions s'inscrivent dans les objectifs du SAGE et dans sa mise en œuvre, mais également en anticipant la révision, ces interventions étant localisées en majorité en têtes de bassin versant.

Les travaux prévus sur les milieux permettront d'améliorer la *qualité des eaux*, enjeu du SAGE pour le sous-bassin versant « Sillon & Marais Nord Loire ». L'étude pollutions diffuses, engagée dès la première année, permettra de disposer d'une meilleure connaissance des activités du territoire et de leurs impacts éventuels en termes de pressions sur les milieux.

En lien avec l'enjeu *inondation*, les actions programmées sur les cours d'eau et les zones humides permettront d'améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques (réduction de la vitesse d'écoulement, restauration de champs d'expansion de crues...).

Au regard de l'analyse des éléments transmis, le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 5 novembre 2019 et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
5	0	5	0

Les actions inscrites répondent aux attentes du SAGE Estuaire de la Loire, et sont en cohérence avec les enjeux et les objectifs définis pour le sous-bassin versant « Sillon & Marais Nord Loire », le PAGD et le règlement du SAGE.

Les membres du bureau de la CLE soulignent l'ambition de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon à porter un des premières contrats territoriaux « Eau » du territoire du SAGE, réunissant l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et l'Etat autour des maîtres d'ouvrages opérationnels.

Les actions programmées sont dans la continuité du précédent contrat territorial, et permettront par ailleurs d'engager la démarche sur le volet qualité des eaux.

Les membres du bureau de la CLE proposent de poursuivre les réflexions sur l'étude relative aux étiers libres, et notamment sur l'opportunité de mener ce travail à l'échelle plus large sur l'estuaire de la Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire